



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 14 du mois d'avril à 18 heures 30, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la salle de Versailles (mesures COVID)

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Membres votants : 15 (5 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, LARCIER Stéphane, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Alexandre TRONCHE, Emmanuelle DUPUY, Ivan RICORDEL, Dominique DEVILLERS, Hervé BONAUD ;

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Isabelle VIRONDEAU (pouvoir Christophe CARON) Stéphanie CISCARD (pouvoir Murielle GENTE) Nicolas TARDIF (pouvoir Emmanuelle DUPUY) Isabelle SEGUY (pouvoir Stéphane LARCIER) Stéphane FARGE (pouvoir Ivan RICORDEL)

Secrétaire de séance : Stéphane LARCIER

Date de convocation : 8 avril 2022

DELIBERATION N° 2022.28 autorisation signature avenant n° 1 convention de financement Petites Villes de Demain

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée le 19 novembre 2021 avec la communauté de communes Midi Corrèzien afin de définir les modalités d'exercice des missions du chef de projet Petites Villes de Demain ainsi que le financement du poste.

La convention initiale prévoyait un financement sur une période de trois années, or cette répartition doit se faire sur 4 exercices.

L'avenant n° 1 a pour objet de modifier l'article 7 de la convention qui détermine les modalités de paiement des charges liées au poste.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer l'avenant n° 1.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christophe CARON

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

